



Titres RBC liés à un panier de titres nord-américains
remboursables par anticipation avec rendement de 10,50 % (USD), **série 187**
Titres à capital non protégé

**Durée
de 5 ans**

**Coupon potentiel
de 10,5000 %
par période annuelle**

Performance liée
aux actions ordinaires
de dix sociétés
nord-américaines

**Barrière
de protection
de 75 %**

Date de clôture
des souscriptions

vers le
4 juillet 2023

FUNDSERV

RBC10096

Le présent sommaire est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « **supplément de fixation du prix** »), du prospectus préalable de base daté du 25 mars 2022, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 28 mars 2022, dans sa version complétée le 11 novembre 2022 et le 2 mars 2023, et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 28 mars 2022 relatif aux titres liés à des titres de participation, à des parts et à des titres d'emprunt, dans sa version complétée le 11 novembre 2022 et le 2 mars 2023.

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	USD
Placement minimal :	50 Titres d'emprunt ou 5 000 \$ US
Durée :	Environ cinq ans
Capital à risque :	Le capital des Titres d'emprunt n'est pas protégé.
Titres sous-jacents :	Le rendement des Titres d'emprunt est lié à la performance des cours (à l'exclusion des dividendes et autres distributions) d'un portefeuille théorique (le « portefeuille ») composé des actions ordinaires (les « titres sous-jacents » et, individuellement, un « titre sous-jacent ») des dix sociétés nord-américaines présentées ci-après (les « émetteurs de titres sous-jacents » et, individuellement, un « émetteur de titres sous-jacents ») à la date d'évaluation initiale et aux dates d'observation, y compris à la date d'évaluation finale. Les titres sous-jacents auront tous une pondération égale dans le portefeuille (la « pondération ») à la date d'évaluation initiale. La pondération ne sera pas rajustée ni rééquilibrée pendant la durée des Titres d'emprunt. Les Titres d'emprunt ne constituent pas une participation dans les titres sous-jacents, et les porteurs n'auront aucun droit à l'égard des titres sous-jacents, y compris, sans limitation, un droit de rachat (s'il y a lieu), un droit de vote ou un droit à des dividendes et à d'autres distributions versés à l'égard des titres sous-jacents. Le taux de rendement en dividendes annuel du portefeuille au 16 juin 2023 était de 3,09 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 16,43 % composé annuellement sur la durée de cinq ans, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.

Nom de l'entité	Symbole	Bourse	Pondération dans le portefeuille	Cours de clôture (en date du 16 juin 2023)
Meta Platforms, Inc.	META	NASDAQ	10 %	281,00 \$ US
Amazon.com, Inc.	AMZN	NASDAQ	10 %	125,49 \$ US
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	TSX	10 %	66,21 \$
Ford Motor Company	F	NYSE	10 %	14,42 \$ US
Enbridge Inc.	ENB	TSX	10 %	49,47 \$
Apple Inc.	AAPL	NASDAQ	10 %	184,92 \$ US
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	TSX	10 %	58,26 \$
Alphabet Inc.	GOOGL	NASDAQ	10 %	123,53 \$ US
The Home Depot, Inc.	HD	NYSE	10 %	300,38 \$ US
The Walt Disney Company	DIS	NYSE	10 %	91,32 \$ US

www.rbcnotes.com

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Date d'émission :	Le 11 juillet 2023
Date d'échéance :	Le 10 juillet 2028
Valeur initiale du portefeuille :	La « valeur initiale du portefeuille » est la valeur du portefeuille le 5 juillet 2023 (la « date d'évaluation initiale »).
Valeur finale du portefeuille :	La « valeur finale du portefeuille » correspond (i) à la valeur du portefeuille à la date d'observation applicable, si un cas de remboursement anticipé automatique se produit, ou (ii) à la valeur du portefeuille le 5 juillet 2028 (la « date d'évaluation finale »), si aucun cas de remboursement anticipé automatique ne se produit.
Valeur barrière de protection :	La « valeur barrière de protection » correspond à 75,00 % de la valeur initiale du portefeuille.
Valeur du portefeuille :	La « valeur du portefeuille » un jour de négociation se calcule : a) en multipliant (i) le cours de clôture officiel de chaque titre sous-jacent, tel qu'il est annoncé par la TSX, la NYSE ou le NASDAQ, selon le cas, le jour de négociation en question, par (ii) le nombre de titres sous-jacents correspondant; et b) en additionnant les produits ainsi obtenus.
Nombre de titres sous-jacents :	Le « nombre de titres sous-jacents » pour chaque titre sous-jacent se calcule : (i) en multipliant la pondération du titre sous-jacent en question par le capital global des Titres d'emprunt émis dans le cadre du placement; et (ii) en divisant le produit ainsi obtenu par le cours de clôture officiel du titre sous-jacent en question, tel qu'il est annoncé par la TSX, la NYSE ou le NASDAQ, selon le cas, à la date d'évaluation initiale. Pour les besoins de ce calcul, le taux de change CAD/USD sera réputé être de 1,000.
Variation en pourcentage :	La « variation en pourcentage » est le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la deuxième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante : $\frac{\text{valeur finale du portefeuille} - \text{valeur initiale du portefeuille}}{\text{valeur initiale du portefeuille}}$
Dates d'observation :	Pour déterminer si un cas de remboursement anticipé automatique s'est produit et si le paiement d'intérêts sera payable, une « date d'observation » aura lieu annuellement et sera la date indiquée ci-après pour chaque année au cours de laquelle les Titres d'emprunt sont en circulation, à compter du 5 juillet 2023, inclusivement, jusqu'à la date d'évaluation finale, inclusivement. Si une date d'observation tombe un jour qui n'est pas un jour de négociation, elle sera reportée au jour de négociation suivant. Si aucun cas de remboursement anticipé automatique ne se produit avant la date d'évaluation finale, la Banque prévoit les dates d'observation suivantes : 5 juillet 2024 7 juillet 2025 6 juillet 2026 6 juillet 2027 5 juillet 2028 (la date d'évaluation finale)
Dates de paiement des intérêts :	La « date de paiement des intérêts » pour les besoins du paiement d'intérêts, s'il y a lieu, aura lieu annuellement et sera la date indiquée ci-après pour chaque année au cours de laquelle les Titres d'emprunt sont en circulation, à compter du 10 juillet 2024, inclusivement, jusqu'à la date d'échéance, inclusivement. Si aucun cas de remboursement anticipé automatique ne se produit avant la date d'évaluation finale, la Banque prévoit les dates de paiement des intérêts suivantes : 10 juillet 2024 10 juillet 2025 9 juillet 2026 9 juillet 2027 10 juillet 2028 (la date d'échéance)
Cas de remboursement anticipé automatique :	Un « cas de remboursement anticipé automatique » se produira si, à une date d'observation, la valeur du portefeuille est supérieure ou égale à la valeur initiale du portefeuille (la « valeur entraînant le remboursement anticipé automatique »). À la date de paiement des intérêts qui suit la survenance d'un cas de remboursement anticipé automatique (la « date de remboursement anticipé automatique »), les Titres d'emprunt seront remboursés par anticipation à un prix correspondant à leur capital (le « montant du remboursement anticipé automatique »). Si un cas de remboursement anticipé automatique se produit, en sus du montant du remboursement anticipé automatique, un paiement d'intérêts (le « paiement d'intérêts ») sera payable à l'égard des Titres d'emprunt à la prochaine date de remboursement anticipé automatique, à terme échu, et correspondra à ce qui suit : a) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la première date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre d'emprunt correspondra à la somme de (i) 10,50 \$ US et de (ii) 5,00 % \times (100,00 \$ US \times variation en pourcentage - 10,50 \$ US), si la variation en pourcentage est supérieure à 10,50 %; b) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la deuxième date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre d'emprunt correspondra à la somme de (i) 21,00 \$ US et de (ii) 5,00 % \times (100,00 \$ US \times variation en pourcentage - 21,00 \$ US), si la variation en pourcentage est supérieure à 21,00 %; c) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la troisième date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre d'emprunt correspondra à la somme de (i) 31,50 \$ US et de (ii) 5,00 % \times (100,00 \$ US \times variation en pourcentage - 31,50 \$ US), si la variation en pourcentage est supérieure à 31,50 %; d) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la quatrième date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre d'emprunt correspondra à la somme de (i) 42,00 \$ US et de (ii) 5,00 % \times (100,00 \$ US \times variation en pourcentage - 42,00 \$ US), si la variation en pourcentage est supérieure à 42,00 %; e) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la date d'évaluation finale, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre d'emprunt à la date d'échéance correspondra à la somme de (i) 52,50 \$ US et de (ii) 5,00 % \times (100,00 \$ US \times variation en pourcentage - 52,50 \$ US), si la variation en pourcentage est supérieure à 52,50 %. Si un cas de remboursement anticipé automatique ne s'est produit à aucune date d'observation, aucun paiement d'intérêts ne sera payable à l'égard des Titres d'emprunt à la date de remboursement anticipé automatique suivante.

Paiement à l'échéance : À la date d'échéance, si un cas de remboursement anticipé automatique ne s'est pas déjà produit, pour chaque tranche de 100,00 \$ US de capital de Titres d'emprunt, le montant payable (le « **montant du remboursement final** ») correspondra à ce qui suit :

a) soit 100,00 \$ US, si la valeur finale du portefeuille est supérieure ou égale à la valeur barrière de protection;

b) soit une somme correspondant au résultat de la formule ci-après, si la valeur finale du portefeuille est inférieure à la valeur barrière de protection :

$$100,00 \text{ \$ US} + (100,00 \text{ \$ US} \times \text{variation en pourcentage})$$

Marché secondaire : RBC10096

En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.

Tableau des frais de négociation anticipée	Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission	Frais de négociation anticipée (pourcentage en capital)
	De 1 à 60 jours	3,25 %
	De 61 à 90 jours	2,75 %
	De 91 à 120 jours	2,25 %
	De 121 à 180 jours	1,75 %
	De 181 à 270 jours	1,00 %
	Par la suite	Aucuns

Exemples de calcul du montant du remboursement final ou du montant du remboursement anticipé automatique et du paiement d'intérêts :

Les exemples présentés ci-après ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. Les valeurs du portefeuille utilisées pour illustrer le calcul du montant du remboursement final ou du montant du remboursement anticipé automatique et du paiement d'intérêts pendant la durée des Titres d'emprunt ne constituent pas une estimation ni une prévision des valeurs du portefeuille dont dépendront la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement final, le montant du remboursement anticipé automatique et le paiement d'intérêts, s'il y a lieu.

Calcul hypothétique de la valeur initiale du portefeuille

On suppose que le capital global des Titres d'emprunt émis dans le cadre du présent placement est de 20 000 000,00 \$ US et que les cours de clôture (hypothétiques) des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d'évaluation initiale sont ceux indiqués dans le tableau suivant.

Nom de l'entité	Symbole	Cours de clôture	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$ US)	Pondération dans le portefeuille	Nombre de titres sous-jacents
Meta Platforms, Inc.	META	281,00 \$ US	2 000 000,00	10 %	7 117,43772
Amazon.com, Inc.	AMZN	125,49 \$ US	2 000 000,00	10 %	15 937,52490
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	66,21 \$	2 000 000,00	10 %	30 206,91738
Ford Motor Company	F	14,42 \$ US	2 000 000,00	10 %	138 696,25520
Enbridge Inc.	ENB	49,47 \$	2 000 000,00	10 %	40 428,54255
Apple Inc.	AAPL	184,92 \$ US	2 000 000,00	10 %	10 815,48778
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	58,26 \$	2 000 000,00	10 %	34 328,87058
Alphabet Inc.	GOOGL	123,53 \$ US	2 000 000,00	10 %	16 190,39909
The Home Depot, Inc.	HD	300,38 \$ US	2 000 000,00	10 %	6 658,23290
The Walt Disney Company	DIS	91,32 \$ US	2 000 000,00	10 %	21 901,00745

D'après ces hypothèses, la valeur initiale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 20 000 000,00 \$ US.

Calcul hypothétique de la valeur finale du portefeuille

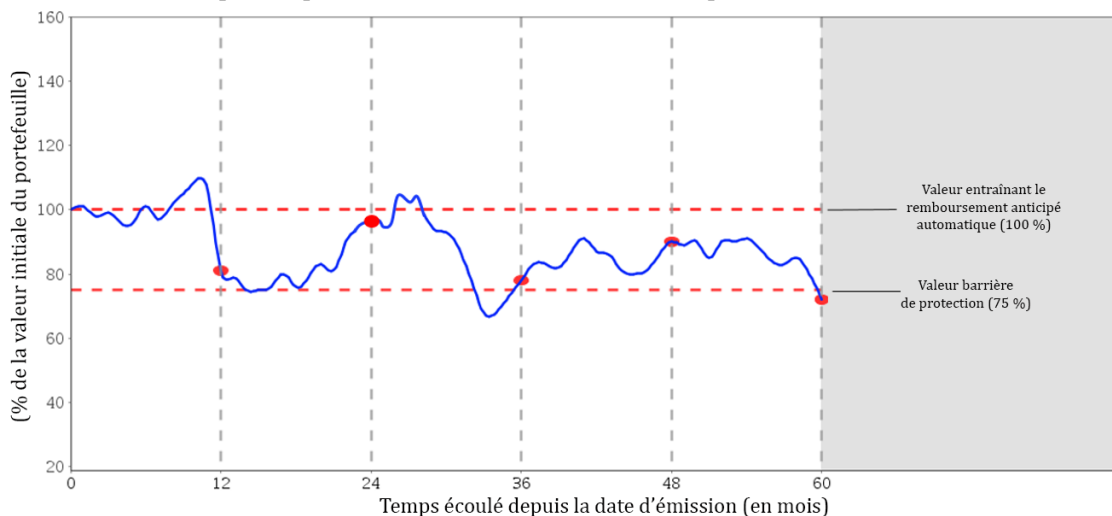
Aux fins d'illustration, on suppose qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit et que les cours de clôture (hypothétiques) des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d'évaluation finale sont ceux indiqués dans le tableau suivant. Aux fins du tableau suivant, certaines valeurs en dollars ont été arrondies à la deuxième décimale près.

Nom de l'entité	Symbole	Cours de clôture	Nombre de titres sous-jacents	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$ US)
Meta Platforms, Inc.	META	344,23 \$ US	7 117,43772	2 450 035,59
Amazon.com, Inc.	AMZN	153,73 \$ US	15 937,52490	2 450 075,70
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	81,11 \$	30 206,91738	2 450 083,07
Ford Motor Company	F	17,66 \$ US	138 696,25520	2 449 375,87
Enbridge Inc.	ENB	60,60 \$	40 428,54255	2 449 969,68
Apple Inc.	AAPL	226,53 \$ US	10 815,48778	2 450 032,45
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	71,37 \$	34 328,87058	2 450 051,49
Alphabet Inc.	GOOGL	151,32 \$ US	16 190,39909	2 449 931,19
The Home Depot, Inc.	HD	367,97 \$ US	6 658,23290	2 450 029,96
The Walt Disney Company	DIS	111,87 \$ US	21 901,00745	2 450 065,70

D'après ces hypothèses, la valeur finale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 24 499 650,70 \$ US.

Tous les exemples ci-après supposent que le porteur des Titres d'emprunt a acheté des Titres d'emprunt d'un capital global de 100,00 \$ US et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Ils supposent également une valeur entraînant le remboursement anticipé automatique correspondant à 100,00 % de la valeur initiale du portefeuille et une valeur barrière de protection correspondant à 75,00 % de la valeur initiale du portefeuille. Pour des raisons de commodité, chacune des lignes verticales dans les graphiques ci-après représente à la fois une date d'observation hypothétique et la date de paiement des intérêts qui suit cette date. Tous les montants en dollars sont arrondis au cent entier le plus près.

Exemple n° 1 : Scénario avec perte et paiement d'une somme inférieure au capital à la date d'échéance



- Indique les dates d'observation auxquelles la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique n'a pas été franchie; par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne sera effectué à la date de paiement des intérêts applicable.
- Valeur du portefeuille

Dans ce scénario, étant donné que la valeur du portefeuille n'a été supérieure ou égale à la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique à aucune date d'observation, les Titres d'emprunt n'auraient pas été remboursés par anticipation. À la date d'évaluation finale, la valeur finale du portefeuille est inférieure à la valeur barrière de protection.

(i) Paiement d'intérêts

Dans cet exemple, aucun cas de remboursement anticipé automatique ne s'est produit, car la valeur du portefeuille à chaque date d'observation est inférieure à la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique. Par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne serait payable aux dates de paiement des intérêts.

(ii) Montant du remboursement final

Dans cet exemple, la valeur initiale du portefeuille est de 20 000 000,00 \$ US et la valeur finale du portefeuille est de 14 600 000,00 \$ US. Par conséquent, le montant du remboursement final correspondrait au résultat de la formule suivante :

Valeur initiale du portefeuille = 20 000 000,00 \$ US

Valeur finale du portefeuille = 14 600 000,00 \$ US

Variation en pourcentage = $(14\,600\,000,00\ \$\ US - 20\,000\,000,00\ \$\ US) / 20\,000\,000,00\ \$\ US = -0,2700$ ou -27,00 %

Étant donné que la valeur finale du portefeuille est inférieure à la valeur barrière de protection, le montant du remboursement final est calculé comme suit :

Montant du remboursement final = $100,00\ \$\ US + (100,00\ \$\ US \times -27,00\ \%) = 73,00\ \$\ US$

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre d'emprunt entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

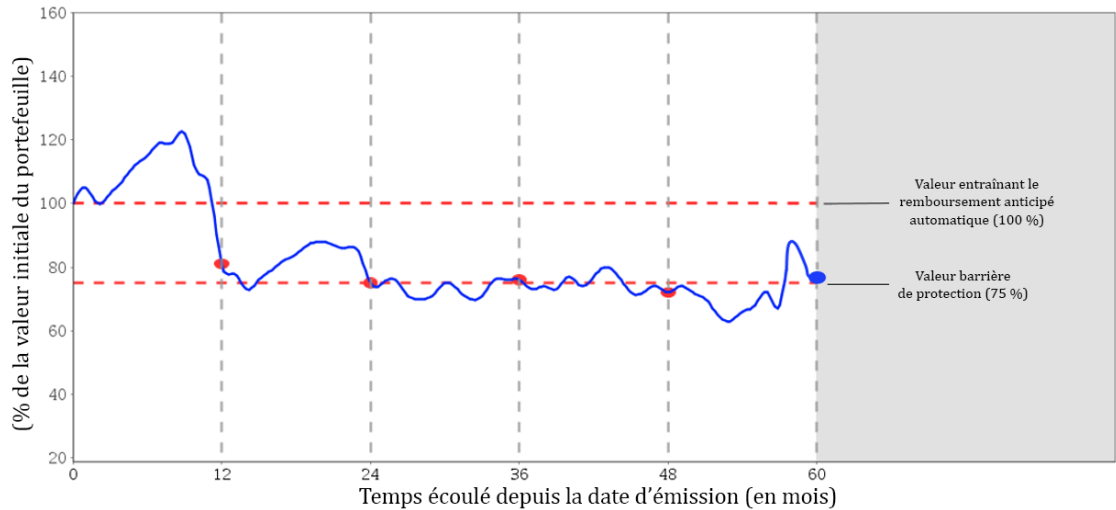
a) Paiement d'intérêts : 0,00 \$ US

b) Montant du remboursement final : 73,00 \$ US

c) Somme totale versée pendant la durée des Titres d'emprunt : 73,00 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de -6,10 %.

Exemple n° 2 : Scénario avec paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



- Indique les dates d'observation auxquelles la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique n'a pas été franchie; par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne sera effectué à la date de paiement des intérêts applicable.
- Indique la date d'observation finale
- Valeur du portefeuille

Dans ce scénario, étant donné que la valeur du portefeuille n'a été supérieure ou égale à la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique à aucune date d'observation, les Titres d'emprunt ne seraient pas remboursés par anticipation. À la date d'évaluation finale, la valeur finale du portefeuille est supérieure ou égale à la valeur barrière de protection mais inférieure à la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique.

(i) Paiement d'intérêts

Dans cet exemple, aucun cas de remboursement anticipé automatique ne s'est produit, car la valeur du portefeuille à chaque date d'observation est inférieure à la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique. Par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne serait payable aux dates de paiement des intérêts.

(ii) Montant du remboursement final

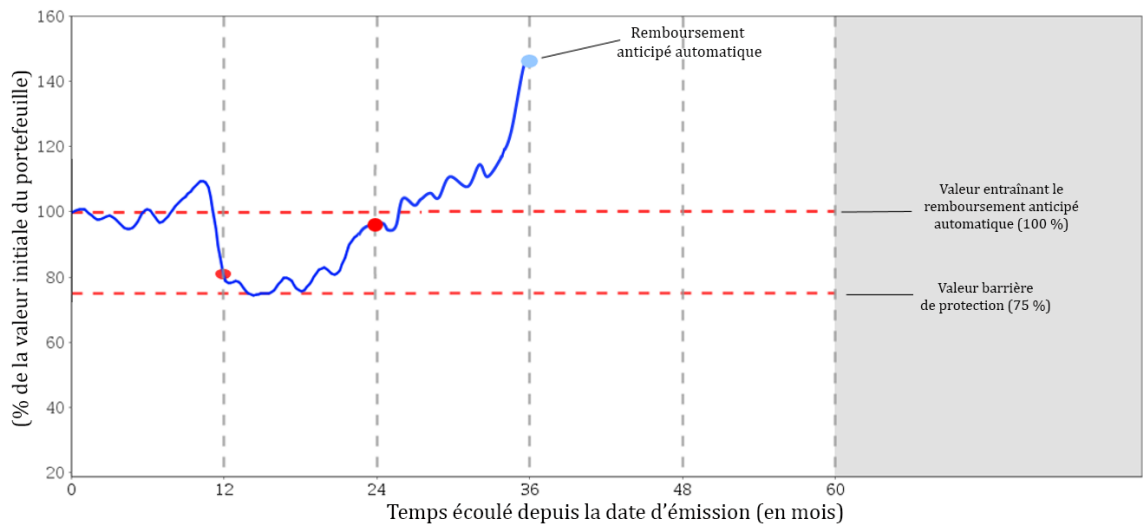
Dans cet exemple, la valeur finale du portefeuille est supérieure ou égale à la valeur barrière de protection. Par conséquent, le montant du remboursement final s'établit à 100,00 \$ US.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre d'emprunt entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Paiement d'intérêts : 0,00 \$ US
- b) Montant du remboursement final : 100,00 \$ US
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres d'emprunt : 100,00 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 0,00 %.

Exemple n° 3 : Scénario avec gain et cas de remboursement anticipé automatique



- Indique les dates d'observation auxquelles la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique n'a pas été franchie; par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne sera effectué à la date de paiement des intérêts applicable.
- Indique la date d'observation à laquelle la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique est dépassée; par conséquent, un paiement d'intérêts sera effectué à la date de paiement des intérêts applicable.
- Valeur du portefeuille

Dans ce scénario, la valeur du portefeuille est supérieure ou égale à la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique à la date d'observation qui tombe 36 mois après la date d'émission des Titres d'emprunt. Une telle situation constituerait un cas de remboursement anticipé automatique et un paiement d'intérêts serait payable à la troisième date de paiement des intérêts.

(i) Paiement d'intérêts

Dans cet exemple, étant donné que la valeur initiale du portefeuille est de 20 000 000,00 \$ US et que la valeur finale du portefeuille est de 29 000 000,00 \$ US, un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la troisième date d'observation. Aux première et deuxième dates d'observation, aucun cas de remboursement anticipé automatique ne s'est produit, car la valeur du portefeuille à chacune de ces dates d'observation est inférieure à la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique. Par conséquent, le paiement d'intérêts payable à la date de remboursement anticipé automatique correspondrait à la somme de (i) 31,50 \$ US et de (ii) $5,00\% \times (100,00 \$ US \times \text{variation en pourcentage} - 31,50 \$ US)$.

La variation en pourcentage se calcule comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 20 000 000,00 \$ US

Valeur finale du portefeuille = 29 000 000,00 \$ US

Variation en pourcentage = $(29\ 000\ 000,00 \$ US - 20\ 000\ 000,00 \$ US) / 20\ 000\ 000,00 \$ US = 0,4500$ ou 45,00 %

Étant donné que la variation en pourcentage est supérieure à 31,50 %, le paiement d'intérêts est calculé comme suit :

Paiement d'intérêts = 31,50 \$ US + $[5,00\% \times (100,00 \$ US \times 45,00\% - 31,50 \$ US)] = 32,18 \$ US$

(ii) Montant du remboursement anticipé automatique

Le montant du remboursement anticipé automatique s'établit à 100,00 \$ US par Titre d'emprunt.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre d'emprunt entre la date d'émission et la date de remboursement anticipé automatique s'établissent comme suit :

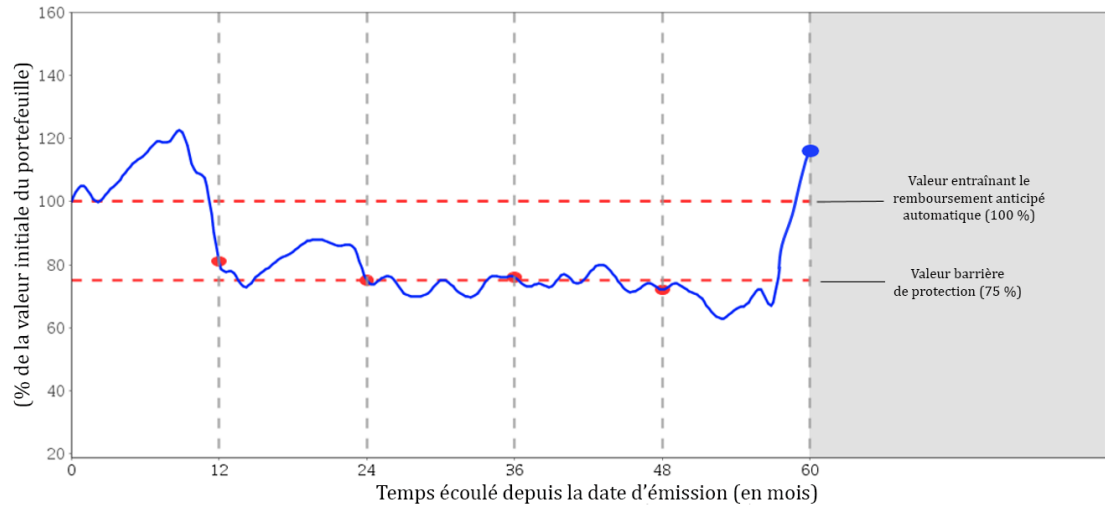
a) Paiement d'intérêts : 32,18 \$ US

b) Montant du remboursement anticipé automatique : 100,00 \$ US

c) Somme totale versée pendant la durée des Titres d'emprunt : 132,18 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 9,75 %.

Exemple n° 4 : Scénario avec gain et cas de remboursement anticipé automatique



- Indique les dates d'observation auxquelles la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique est franchie; par conséquent, il ne se produit aucun cas de remboursement anticipé automatique et aucun paiement d'intérêts ne sera effectué à la date de paiement des intérêts applicable.
- Indique la date d'observation à laquelle il se produit un cas de remboursement anticipé automatique; par conséquent, un paiement d'intérêts sera effectué à la date d'échéance.
- Valeur du portefeuille

Dans ce scénario, la valeur du portefeuille est supérieure ou égale à la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique à la dernière date d'observation. Une telle situation constituerait un cas de remboursement anticipé automatique, et un paiement d'intérêts serait payable à la date d'échéance (soit la dernière date de paiement des intérêts).

(i) Paiement d'intérêts

Dans cet exemple, étant donné que la valeur initiale du portefeuille est de 20 000 000,00 \$ US et que la valeur finale du portefeuille est de 24 000 000,00 \$ US, un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la date d'évaluation finale (soit la dernière date d'observation). Aux première, deuxième, troisième et quatrième dates d'observation, aucun cas de remboursement anticipé automatique ne s'est produit, car la valeur du portefeuille à chacune de ces dates d'observation est inférieure à la valeur entraînant le remboursement anticipé automatique. Par conséquent, le paiement d'intérêts payable à la date d'échéance (soit la dernière date de paiement des intérêts) serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 20 000 000,00 \$ US

Valeur finale du portefeuille = 24 000 000,00 \$ US

Variation en pourcentage = $(24\,000\,000,00\ \$\ US - 20\,000\,000,00\ \$\ US) / 20\,000\,000,00\ \$\ US = 0,2000$ ou 20,00 %

Étant donné que la variation en pourcentage est inférieure à 52,50 %, le paiement d'intérêts s'établit à 52,50 \$ US.

(ii) Montant du remboursement anticipé automatique

Le montant du remboursement anticipé automatique s'établit à 100,00 \$ US par Titre d'emprunt.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre d'emprunt entre la date d'émission et la date de remboursement anticipé automatique s'établissent comme suit :

a) Paiement d'intérêts : 52,50 \$ US

b) Montant du remboursement anticipé automatique : 100,00 \$ US

c) Somme totale versée pendant la durée des Titres d'emprunt : 152,50 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 8,81 %.

Valeur estimative
initiale :

En date du 16 juin 2023, la valeur estimative initiale des Titres d'emprunt était de 94,35 \$ US par Titre d'emprunt, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres d'emprunt à tout moment dépendra de nombreux facteurs, ne peut être prédite avec exactitude et peut être inférieure à cette somme. La valeur estimative initiale des Titres d'emprunt n'est qu'une estimation qui est calculée en fonction de la valeur de l'obligation de la Banque d'effectuer des paiements à l'égard des Titres d'emprunt. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Raymond James Ltée, respectivement.

Les Titres d'emprunt ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres d'emprunt sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

Un placement dans les Titres d'emprunt comporte des risques. Il n'est pas comme un placement direct dans les titres qui composent le portefeuille, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard des titres composant le portefeuille. Les Titres d'emprunt sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez des Titres d'emprunt, vous serez notamment exposé aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations de la valeur du portefeuille. Les cours peuvent être volatils, et un placement dans les Titres d'emprunt peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres d'emprunt ne sont pas des titres avec capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement. Les acquéreurs éventuels de Titres d'emprunt sont invités à consulter leurs conseillers en fiscalité au sujet de leur situation particulière.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada



Marchés
des Capitaux